

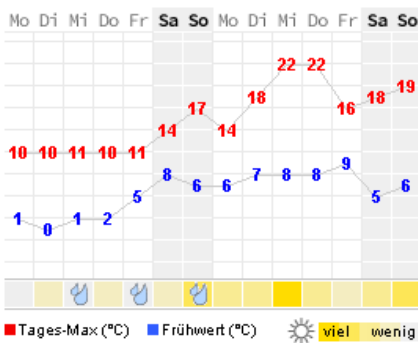
Bonjour à tous

Nous retrouvons sur la plupart des régions une météorologie ensoleillée et sèche. Les nuits devraient toutefois rester très fraîches au moins cette semaine, ce qui retardera la végétation et donnera un peu plus de temps pour effectuer tous les travaux d'extérieur.

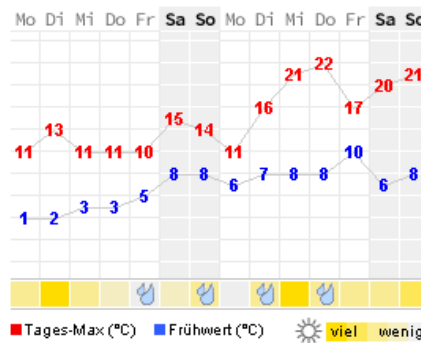
## 1°- Météo des 14 jours à venir et état de la vigne :

Nous travaillons toujours sur les vignettes de prévision de [Wetteronline](http://Wetteronline), site météo allemand assez fiable et permettant une transcription facile des informations. Prévisions du lundi 21/03 au dimanche 3/04 inclus :

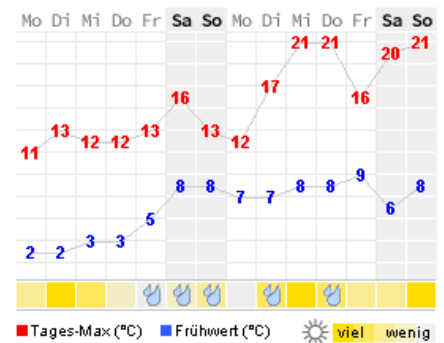
Sélestat (Bas Rhin)



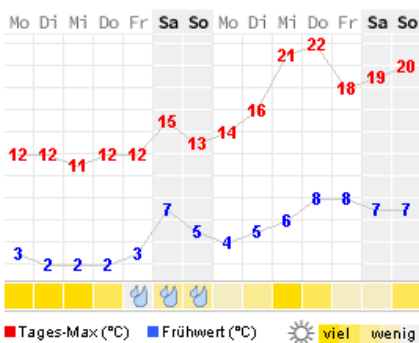
Beaune (Côte d'Or)



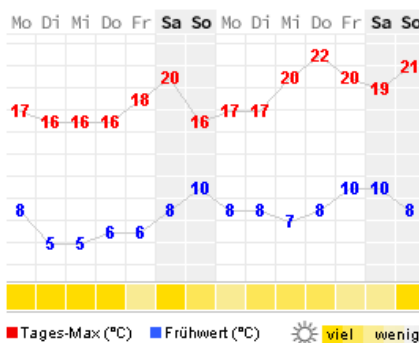
Belleville/Saône (Rhône)



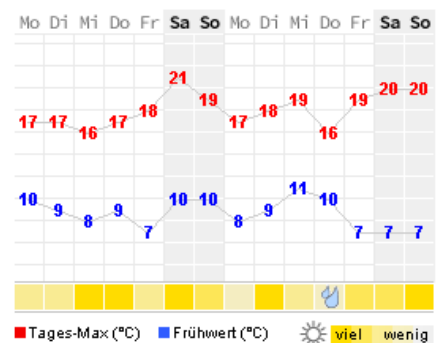
Genève (Suisse)



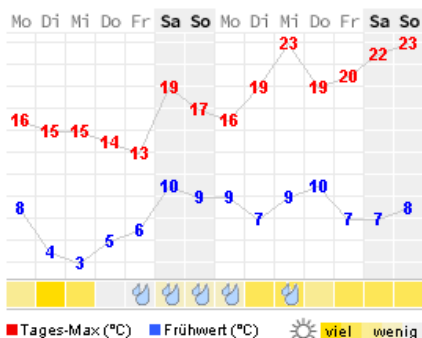
Avignon (Vaucluse)



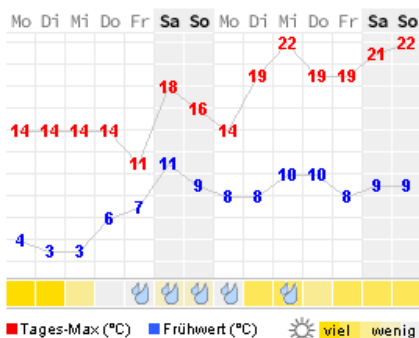
Estagel (Pyrénées Orientales)



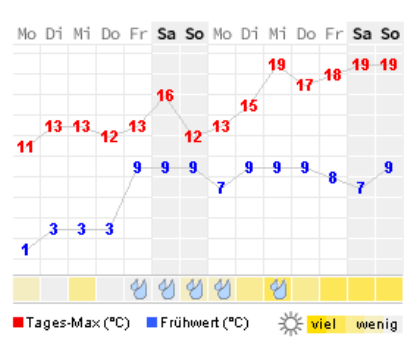
Libourne (Gironde)



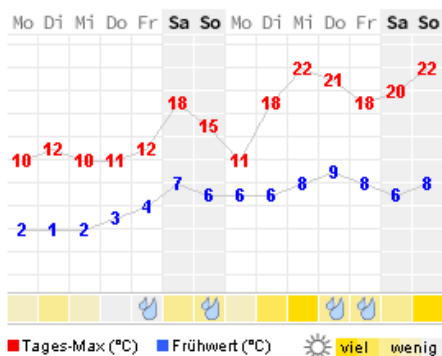
Cognac (Charente Maritime)



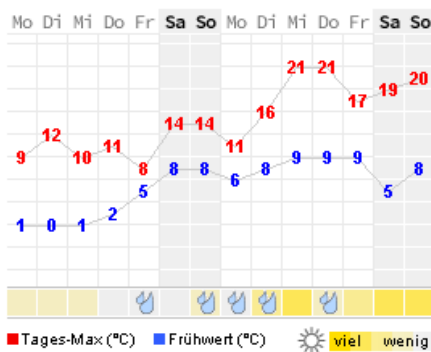
Nantes (Loire Atlantique)



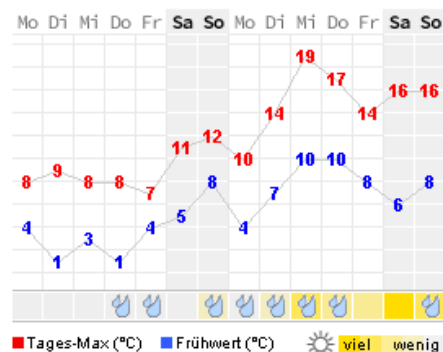
### Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)



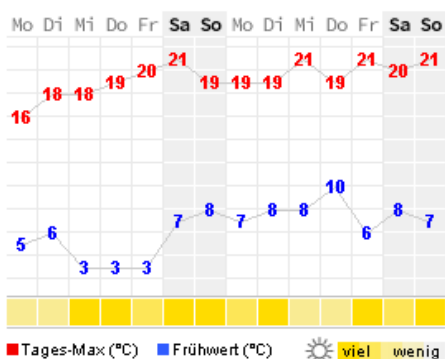
### Les Riceys (Aube)



### Virton (Gaume – Belgique)



### La Vilella Baixa (Espagne)



Il semble qu'on se situe au début d'une période peu arrosée, avec nuits encore fraîches cette semaine. Le côté frais ne nous étonne pas (voir nos prévisions de l'année) mais malgré les pluies prévues fin de semaine, le temps serait finalement plus sec que nous ne le pensions. Scénario de 2014 et 2015 ? On surveillera le temps à la Pleine Lune mercredi prochain 23 mars, doublée d'une éclipse.

Au niveau de la végétation, nous avons les plaies de taille qui coulent maintenant assez facilement. On a observé un début de gonflement des bourgeons dans les zones les plus précoces (entre autres Gironde), mais les nuits froides que nous connaissons limitent l'évolution. Partout où ce n'est pas encore terminé, la taille se poursuit assez tranquillement (on avait souvent beaucoup d'avance).

On nous signale assez régulièrement des observations de Boarmies déjà assez développées (la météo clémente de cet hiver semble avoir avancé leur cycle ; n'oublions pas qu'elles éclosent fin d'été-début de l'automne...).

L'herbe a aussi poussé plus que d'habitude. En particulier, les Luzernes annuelles indigènes (ci-contre) ou semées ont très bien passé l'hiver en toutes régions (elles gèlent parfois lorsqu'elles sont en avance végétative à l'automne). Malgré la gêne qu'elles causent au printemps, nous les considérons comme bonnes pour la santé du sol et bénéfiques pour la vigne (couverture du sol, fourniture d'azote, mycorhization, etc...).

Il est bien sûr trop tôt pour juger de l'importance des inoculum de maladies dans le sol ou sur les bois. Hormis l'Oïdium qui est parfois assez visible (taches sur sarments – voir ci-dessous ; photo INRA) :



Nous observons aussi parfois de l'Excoriose à la base des sarments un peu plus souvent que d'habitude, et parfois dans des régions habituellement peu sujettes (Côte d'Or). Voir photo ci-contre (Château de Mauves).



Il faudra bien sûr tenir compte de ces éléments dans le choix des interventions.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

## 2°- Prochaines interventions à prévoir pour le sol :

### 1. Microbien :

Il faut se donner encore une semaine ou deux si nécessaire pour terminer les travaux les plus urgents (taille, épandages d'engrais ou d'amendements, réparation du palissage, etc...) et pendant ce temps-là le terrain va se réchauffer.

Ca nous mènera jusque vers la fin du mois, et alors les applications microbiennes (Compost Liquide, Actigrains, complétés par le Remédier ou l'Humisfer si nécessaire) pourront être appliquées après Pâques au vu de la météo ci-dessus. Il semble en effet que les précipitations restent faibles, ce qui peut nous conduire à anticiper les passages pour profiter d'un sol encore un peu humide, éventuellement avant ou juste après avoir passé l'intercep ou les griffes. **Il vaut mieux en effet avoir un sol encore un peu froid, mais réceptif, qu'un sol à bonne température, mais trop sec.**

Rappel des interventions possibles (copie réactualisée de la dernière circulaire) :

<b>Compost Liquide</b> 50 litres/ha + eau de pulvérisation. Pas plus de 3 kg/cm <sup>2</sup> de pression	<b>Application possible dès la semaine prochaine (température 12 à 16°C en journée, même avec nuits froides). Griffage ou travail à l'intercep possible avant ou après l'épandage. Bonne installation si présence d'enherbement.</b>
<b>REMEDIER</b> 1 à 2 kg/ha, à mettre dans l'AEROFLOT au début du brassage	<b>A appliquer surtout en parcelles sensibles aux maladies du bois ou de l'écorce.</b>
<b>HUMISFER</b> 125 à 200 g/ha à mettre dans l'AEROFLOT en fin de brassage. Sur semences, enrobage à 100 grammes/ha si nécessaire	<b>Le rajouter si le taux de mycorhisation de la parcelle est inférieur à 40 %. La réussite de la mycorhisation suppose la présence en surface d'adventices mycorhizables (essentiellement graminées et légumineuses). Elles serviront de relais pour atteindre ensuite les racines de la vigne.</b>
<b>ACTIGRAINS</b> 3 composants à mélanger à l'eau de pulvérisation non chlorée, et pression de moins de 3 kg/cm <sup>2</sup>	<b>Application possible sur sol à température de 10-12°C, soit à partir de fin mars ou mi-avril suivant régions et météo. Nécessité de végétation herbacée en activité. En cas d'arrivée de sécheresse, anticiper cet apport même si la température n'est pas atteinte. Peut être mis avec le CL.</b>
<b>ACTIPRETA</b> A mélanger avec les composants de l'ACTIGRAINS	<b>Activateur très puissant, à réserver surtout aux parcelles les plus faibles ou très enherbées. Application en même temps que l'ACTIGRAINS et dans les mêmes conditions.</b>

A noter que les applications microbiennes peuvent être faites beaucoup plus tard s'il y a des pluies. Mais en général vous avez autre chose à faire lorsque la saison est commencée...

### 2. Pralinage des plants (plantation ou complantation dans vigne en place) :

Deux solutions sont maintenant possibles en utilisant notre gamme :

➤ **Utilisation de l'HUMISER TREMPAGE (nouveau produit) :**

Il s'agit d'un pralin que nous avons fait en utilisant comme base l'HUMISFER et le BIOVIN (un des ingrédients du CL) associés à de l'argile. Il se présente **en conditionnements de 2 kg** contenant les 3 constituants, convenant **pour praliner 600 à 800 greffes**. Adapter la quantité d'eau pour obtenir une pâte assez liquide. Les greffes sont simplement trempées dedans quelques minutes avant plantation.

Nous avons fait ce produit pour proposer une solution pratique et rapide.

➤ **Utilisation des inoculants habituels :**

Si vous avez déjà en stock des inoculants terrain, votre pralinage peut être fait de la façon suivante **(quantités à rajouter à environ 0,9 litre d'eau non chlorée, qui convient pour environ 300 greffes) :**

- **REMEDIER 10 grammes**
- **HUMISFER 5 grammes**
- **ACTIGRAINS BIOALGUE : 50 cc (50 grammes)**
- **ACTIGRAINS N : 10 cc (10 grammes)**
- **ACTIGRAINS P : 10 cc (10 grammes)**

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

### 3. Semis des légumineuses en interlignes :

Nous allons bientôt atteindre la période favorable au semis des petites légumineuses (souvent, on le fait vers Pâques).

Rappelons les solutions qu'on peut adopter au printemps :

- Semis mélange **LUZERNE LUPULINE** (*Medicago lupulina*) – **TREFLE BLANC NAIN** – **LOTIER** :

Semis sur les interlignes **après les avoir griffés, avec un semoir approprié, et, c'est très important, un rouleau lisse**, car ce sont des petites graines qui réclament un contact avec le sol :



Pour les petites surfaces, un matériel prévu pour le semis du gazon (photo du milieu) convient très bien. Nous consulter si nécessaire. Pour les plus grandes surfaces, un petit semoir type [DELIMBE T4](#) (photo de gauche) ou autre marque est recommandé. **Ces matériels peuvent être commandés sur Internet**, ou nous pouvons éventuellement vous les fournir.

Sur les vignes séchantes, la Luzerne lupuline seule ou le mélange Luzerne lupuline-Lotier sont recommandés. Attention, la Luzerne lupuline réussit moins bien en terrains très acides (pH < 6,5).

Ces plantes ont l'énorme avantage de se ressemer spontanément (si on les laisse venir à graine, au moins au milieu des allées) et donc nécessitent moins de travail que les options suivantes.

**Notez bien que la Luzerne annuelle (*Medicago polymorpha*) ne se sème qu'en fin d'été ou (mieux) en automne. C'est une plante de jours courts qui réussit mal en semis de printemps.**

- **Semis VESCE DE PRINTEMPS** ou éventuellement **LENTILLE** (monte un peu moins haut) :

Dans ce cas, la levée est plus facile, mais le roulage reste recommandé. Attention ! la Vesce monte assez haut et peut devenir envahissante. Elle ne doit être utilisée que sur des vignes larges. La Lentille monte moins haut et pourrait constituer une alternative.

- **Semis de mélange AVOINE-VESCE** ou **AVOINE-FEVEROLE** :

Cette option est souvent recommandée par les techniciens. Mais elle n'est pas adaptée aux vignes étroites. En vignes larges, c'est possible mais ce mélange nécessite un entretien et doit soit être couché au rouleau Faca, soit être fauché avant de monter trop haut.



Nous ne recommandons pas l'adjonction de graminées à ces mélanges. Ces plantes sont généralement assez concurrentes de la Vigne à la fois pour l'eau et l'azote. Seuls le Pâturin nain et la Fétuque rouge sont plus discrets, mais cette dernière est mal adaptée aux sols calcaires. Evidemment, le Ray-grass est à proscrire ; on le voit pourtant encore parfois utilisé, quoique beaucoup moins qu'autrefois.

Ci-dessous rappel des doses de semis suivant les options choisies :

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

COUVERTURE DE SOL Semis de printemps	DANS LES INTERLIGNES (kg/ha)	EN PLEIN (kg/ha)
<b>LUZERNE LUPULINE + TREFLE BLANC NAIN + LOTIER</b>	Semer à 3 kg + 1 kg + 1 kg. En situations séchantes, Luzerne lupuline seule à 5 kg/ha. Griffer et rouler au rouleau lisse.	Semer à 6 kg + 2 kg + 2 kg.
<b>VESCE DE PRINTEMPS</b>	Semer assez tôt à 15-25 kg/ha (poids de 1000 g de 45 à 75 grammes). Roulage non indispensable, mais recommandé.	Semer à 30-50 kg/ha.
<b>LENTILLE</b>	Semer tôt (avant fin mars si possible) à 30—40 kg/ha suivant poids de 1000 g (22 à 32 grammes). Roulage non indispensable, mais recommandé.	Semer à 60-80 kg/ha.
<b>AVOINE-VESCE</b>	Semer à 30 kg + 15 kg. Roulage non indispensable, sauf par temps sec. Facher ou coucher au sol dès la montée en tige de l'Avoine.	Semer à 60 kg + 30 kg
<b>AVOINE-FEVEROLE</b>	Semer à 30 kg + 50 kg (si poids de 1000 g de la Féverole de 500 g – Réduire s'il est plus faible).	Semer à 60 kg + 100 kg (si poids de 1000 g de la Féverole de 500 g – Réduire s'il est plus faible).
<b>FEVEROLE SEULE</b>	Semer à 120 kg (si poids de 1000 g de la Féverole de 500 g – Réduire s'il est plus faible).	Semer à 240 kg (si poids de 1000 g de la Féverole de 500 g – Réduire s'il est plus faible).

#### 4. Entretien des cordons :



Nous suggérons de commencer à ouvrir la terre en début de saison, puis de travailler à la bineuse [KRESS](#) pour l'entretien en cours de saison. Vous gagnerez alors beaucoup de temps sur ce travail (la Kress se mène à 5-6 km/heure) et vous éviterez de casser les racines de la vigne, que la Kress respecte. La végétation n'en sera que meilleure !

Nous proposons cet outil à la vente avec les accessoires de fixation nécessaires. Nous contacter, ou votre distributeur, à ce sujet.



#### 3°- Les composts :

Nous avons eu souvent de votre part une demande pour compléter la fertilisation par un apport de compost de bonne qualité, riche en matière organique, nutritif mais pas trop violent sur la végétation, et riche en microorganismes.

Un tel produit ne peut être valablement proposé à un prix correct que s'il est produit localement, et distribué en vrac.

Il faut prévoir un épandage avec un épandeur spécialisé, qu'il est difficile d'amortir sur la plupart des domaines viticoles. Pour cette raison, il est utile de faire appel à un entrepreneur équipé.



Nous avons cette opportunité sur la Côte d'Or et l'Aube grâce à la collaboration avec le GaeC de la BOSSIERE (ferme céréalière biologique) qui a aussi une plate-forme de compostage et l'équipement pour la préparation du compost. L'épandage serait assuré sur la Côte de Nuits et de Beaune par Pascal MENEVEAUX, bien connu de certains d'entre vous sur la région.

Nous avons donc mis au point une formule que

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

nous devons mettre en compostage à partir du mois prochain, pour une disponibilité après les vendanges. Si cette opération est bien réussie, nous chercherons alors à l'étendre à d'autres régions suivant opportunités locales. La composition du produit, dénommé **LIGNUMIC**, est la suivante :

- *Matières premières végétales en majorité.*
- *Poudre de charbon de bois (les propriétés d'amendement du «[BIOCHAR](#)» sont maintenant connues internationalement).*
- *Poudre de roche volcanique, riche en Silice et en minéraux «[paramagnétiques](#)» (travaux de Philippe Callahan aux USA), puissant activateur microbien.*
- *Activateurs microbiens.*
- *Préparations biodynamiques du compost 502 à 507.*

**Dose/ha conseillée : 5 à 10 tonnes, et jusqu'à 25-30 tonnes/ha avant les plantations.**

**Nous allons lancer une fabrication (6 mois de compostage) à partir du printemps. Si vous êtes intéressé pour en épandre en fin de saison, reprenez-nous le produit dès maintenant ! En effet, nous ne pourrions fabriquer et livrer que le produit qui aura été préalablement réservé !...**

#### **4°- L'HUMATE DE BORE :**

Nous vous parlons depuis longtemps des acides humiques liquides (principal constituant de ce produit) qui représentent un réel progrès pour améliorer l'assimilation des minéraux par la plante (effet anti-carenciel prononcé) et augmenter considérablement l'effet des engrais et des amendements.

Nous avons commencé de diffuser cette spécialité (qui est une formule « maison ») depuis maintenant 2 ans, après avoir déjà employé de l'Humate sans Bore. Votre retour a été très positif.

Malheureusement, à partir de janvier 2015, la CNAB (Commission Nationale de l'Agriculture Biologique), puis ensuite la Commission Européenne, questionnée par elle, ont suspendu son utilisation en Agriculture Biologique dans l'attente d'une évaluation par l'EGTOP (le comité des experts européens en Agriculture Biologique) au motif qu'il fallait savoir s'il était normal d'utiliser la Léonardite (autorisée depuis 3 ans dans le règlement) sous forme solubilisée.

La réponse de l'EGTOP vient d'être rendue avec 7 mois et demi de retard sur la « deadline » annoncée. Et ils annoncent... qu'ils ne peuvent pas conclure !!! Ceci au motif que le dossier, soumis par la République Tchèque, manquait de précisions. Ils notent cependant par ailleurs que la solubilisation alcaline (utilisée pour ce produit, comme pour les extraits d'algues), pourrait être autorisée « au cas par cas ». Nous allons donc prochainement examiner avec notre organisme de contrôle CERTIPAQ comment il faut interpréter ces conclusions, et nous vous en tiendrons informés.

En attendant, nous recommandons vivement l'utilisation de **L'HUMATE DE BORE, à la dose de 10 à 15 litres/ha**, chez les producteurs qui ne sont pas certifiés bio, et en particulier dans les cas suivants :

- *Parcelles qui manquent de bois et de végétation*
- *Parcelles chlorosantes.*
- *Parcelles très productives pour des productions le nécessitant (exemples : Champagne ou Cognac), qui ont besoin d'être entretenues comme des « sportifs de haut niveau » !*

#### **5°- La protection contre les insectes et les maladies – début de la saison :**

Les cibles principales sont les Coupe-bourgeons (Boarmies, assez développées cette année), les Cochenilles et les taches d'Oïdium sur les bois, générant rapidement des contaminations primaires au débourrement. Il faut aussi y rajouter l'Excoriose qui est un peu en recrudescence en ce moment.

##### **BOARMIES (coupe-bourgeons)**





**Les traitements, s'ils sont nécessaires (parcelles à risque), doivent intervenir dès les premiers dégâts.**

- **Temps froid : SUCCESS 4 0,1 litre/ha** (seul produit bio homologué contre les chenilles phytophages de la vigne à notre connaissance). **Toxique contre certaines classes d'auxiliaires et les abeilles.**
- **Temps doux : Action connue du XENTARI 1 kg/ha + SUCRE 1 kg/ha, sans danger pour les abeilles ni les auxiliaires, mais non homologué pour cet usage.**

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

<p><b>Oïdium (formes hivernantes), Excoriose.</b></p> 	<p>La <b>BOUILLIE NANTAISE</b> qui agissait efficacement contre les formes hivernantes, n'est plus homologuée comme produit phytosanitaire (dossier trop lourd financièrement pour la société productrice). En son absence, nous recommandons d'appliquer <b>SOUFROLIGO (engrais liquide)</b> à 5 % (5 à 10 litres/ha suivant volume de bouillie) juste avant le débourrement ou au début de celui-ci.</p>
<p><b>Cochenilles</b></p> 	<p>Aucun insecticide bio homologué contre ce ravageur actuellement. Nous observons habituellement un meilleur comportement de la plante en utilisant le <b>SOUFROLIGO (mêmes doses que ci-dessus)</b> ou le <b>CANOLA</b> à 5 %.</p>

Nous reviendrons plus tard sur les traitements de début de végétation.

A bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

*La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008. Suivant le décret 2012-755 du 9 mai 2012 (article D.253-44), les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures sont à encourager pour maintenir le recours aux produits phytosanitaires à des niveaux justifiés sur le plan économique et environnemental.*

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : [symbiose.nrj@orange.fr](mailto:symbiose.nrj@orange.fr) - Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN  
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.